

Poliquin, Renée (BAPE)

Saint-Ulric

6211-09-009

De: mpmorel@axor.com
Envoyé: 15 juin 2006 16:27
À: Poliquin, Renée (BAPE)
Objet: Réponses aux questions du 7 juin 2006

Bonjour Mme Poliquin,

Tout d'abord, voici les derniers développements concernant le projet d'accroissement de la production du parc éolien Le Nordais, survenus après la première partie de l'audience publique tenu par le BAPE les 23 et 24 mai.

Nous avons expliqué à la Commission qu'il y avait entente avec la municipalité de Saint-Ulric, entre autres, sur les redevances et la mise en place d'un comité de suivi, il nous fait plaisir de confirmer que nous avons depuis conclu par écrit une entente globale avec la municipalité concernée. Les deux documents joints démontrent ce qui a été convenu sur les éléments suivants :


- les redevances payées à la municipalité;
- les contributions à des organismes sans but lucratif;
- la création d'un comité de suivi;
- l'application du règlement actuel limitant la distance minimale entre les résidences et les éoliennes à 350 m et non 500 m;
- la délivrance des permis;
- l'engagement de la municipalité de Saint-Ulric à appuyer le projet.

De plus, veuillez trouver les réponses, en pièce-jointe, aux dernières questions du 7 juin dernier.

Sincères salutations,

Marie-Pierre Morel
Chargée de projets
Project Manager
Groupe AXOR Inc.

 (514) 846.4000

 (514) 846.1431

 www.axor.com

2006-06-15

Accroissement de la production du parc éolien Le Nordais

Réponses aux questions du 7 juin 2006

1. Emplacements des éoliennes

Certaines turbines ont nécessité un micro-positionnement afin de minimiser les impacts environnementaux sur les milieux humain et physique.

2. Durée du contrat avec Hydro-Québec Production

Ces informations étant sous entente contractuelle confidentielle entre Hydro-Québec Production et le promoteur, ce dernier ne peut divulguer les précisions demandées.

3. Interférence avec les services de radiodiffusion et de radiocommunication

Réponse à la première partie de la question

Tel que mentionné lors des séances d'audiences publiques tenues dans la ville de Matane les 23 et 24 mai 2006, advenant le cas improbable où des interférences seraient causées par l'accroissement du parc éolien Le Nordais, le promoteur s'engage à effectuer soit :

- une réorientation de l'antenne pour fournir une meilleure discrimination entre champ utile et champ réfléchi par l'éolienne s'il y a alignement complet avec l'émetteur et l'éolienne;
- l'utilisation d'une antenne plus performante, afin d'améliorer le pouvoir discriminant de l'antenne s'il n'y a pas alignement complet avec l'émetteur et l'éolienne; ou
- relocalisation (déplacement horizontal ou vertical) de l'antenne pour assurer une meilleure visibilité de l'émetteur.

Dans le cas encore plus improbable où une interférence persisterait, les solutions envisageables mise en place seraient l'installation d'un réémetteur TV ou d'utiliser simplement un autre mode de réception de la TV tels que le satellite et le câble.

Réponse à la deuxième partie de la question

Voici la méthodologie qui sera utilisée.

- Étape 1 Nous obtiendrons un inventaire, pour chacun des utilisateurs de services de radiodiffusion, détaillant le statut de la qualité de leur réception radio et TV avant le début des travaux. De cette façon, l'état initial de réception pour chacune des résidences qui pourraient être affectée sera connue et répertoriée.

Étape 2 : Après la mise en exploitation du projet, l'inventaire de tous les utilisateurs sera exécuté de nouveau, et dans le cas peu probable où il y aurait constatation d'une interférence, l'état de la qualité de réception serait comparée avec la situation qui prévalait avant la mise en exploitation du projet. Advenant où il serait conclu que l'interférence est provoquée par les installations éoliennes, les mesures mentionnées ci haut seraient appliquées

4. Terres agricoles

Pour les 17 éoliennes en milieu agricole, voici les superficies de sol affectées en fonction des différentes classes de sol.

Les calculs des superficies affectées sont basés sur les informations suivantes. En phase de construction, 0.42 ha/éolienne ainsi qu'une moyenne de 0.34 ha/de chemin d'accès par éolienne.

Classe 3 (2 éoliennes)	1.52 ha
Classe 7 (2 éoliennes)	1.52 ha
Classe 3-3 (7 éoliennes)	5.32 ha
Classe 3-5(2 éoliennes)	1.52 ha
Classe 5-7 (4 éoliennes)	3.04 ha
(17 éoliennes)	-12.92 ha

5. Retombées économiques

Même méthodologie que celle utilisée lors de la présentation du parc éolien Le Nordais.

6. Démantèlement

Toutes les composantes peuvent être recyclées à 100%.

7. Cartographie

Toutes les cartes ont été produites à l'aide de cartes topographiques du Ministère des Ressources naturelles. Les feuillets suivants ont été utilisées :

22B12-200-0202

22B13-200-0102

Échelle 1/20 000

Publié en 2000 (dernière version disponible)

Figure 1Affectation territoriales

MRC de Matane, Plan de zonage (Juin 2001, 1/20000)

Sites et zone d'intérêts

Différents sites internet touristiques de la région et de ministères provinciaux.

Potentiel archéologique

Étude d'impact Le Nordais

Figure 2Contraintes anthropiques

Schéma d'aménagement de la MRC de Matane (Avril 2001, 1/125000)

Les télécommunications

Différents sites internet de la région et de ministères provinciaux.

Autres

MRC de Matane, Schéma d'aménagement (Avril 2001, 1/125000)

Figure 3Le paysage

Élaine Genest, consultante, Étude de la sensibilité du paysage (Février 1997, 1/20000)

Figure 4

Selon les calcul effectués.

Figure 5La géomorphologie

Étude d'impact Le Nordais

Les type de dépôts meubles

Étude d'impact Le Nordais

L'origine des dépôts meubles

Étude d'impact Le Nordais

Figure 6Les sites ou zones d'intérêts

Ressources naturelles, Faune et Parcs, Peuplement écoforestier (Avril 2005, 1/20000)

Les contraintes naturelles

MRC de Matane, Plan de zonage (Juin 2001, 1/20000)

Autres

MRC de Matane, Plan de zonage (Juin 2001, 1/20000)

Figure 7

Ressources naturelles, Faune et Parcs, Peuplement écoforestier (Avril 2005, 1/20000)

Figure 8

N/A

Figure 9

MRC de Matane, Plan de zonage (Juin 2001, 1/20000)

Figure 10

N/A

Figure 11

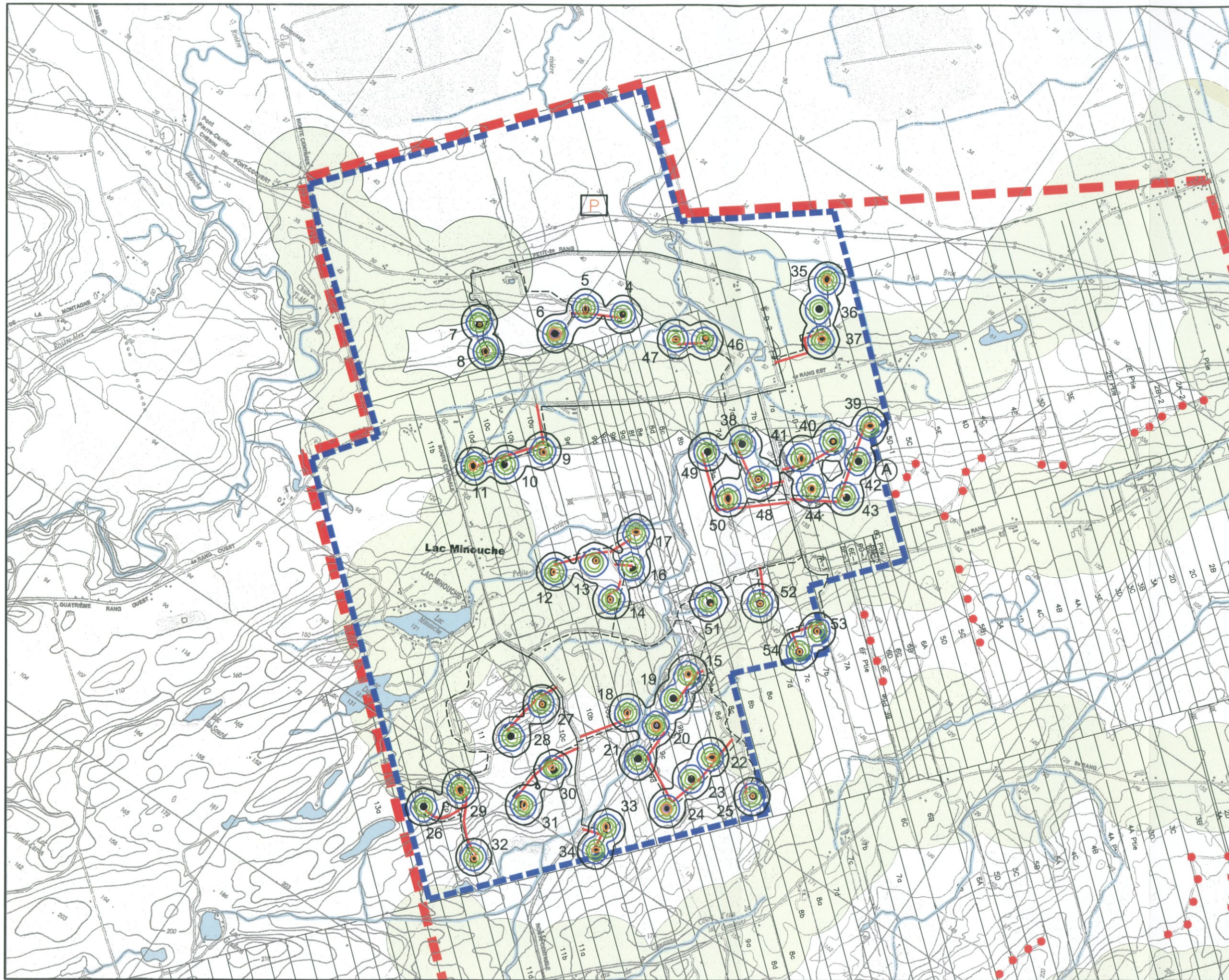
Photos, Google Earth, 2005

Figure 12

N/A

8. Climat sonore

Voir les pages suivantes.



INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac et Rivière
- Route existante
- Éolienne existante
- Anémomètre existant
- Poste de raccordement existant

ÉLÉMENTS DU PROJET

- Limite de la zone d'étude
- Limite du parc éolien
- Éolienne proposée
- Chemin à construire
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique souterraine
- Poste de raccordement proposé

- NOIR: 40 dba
- BLEU: 45 dba
- VERT FONCÉ: 50 dba
- VERT PALE: 55 dba
- ORANGE: 60 dba

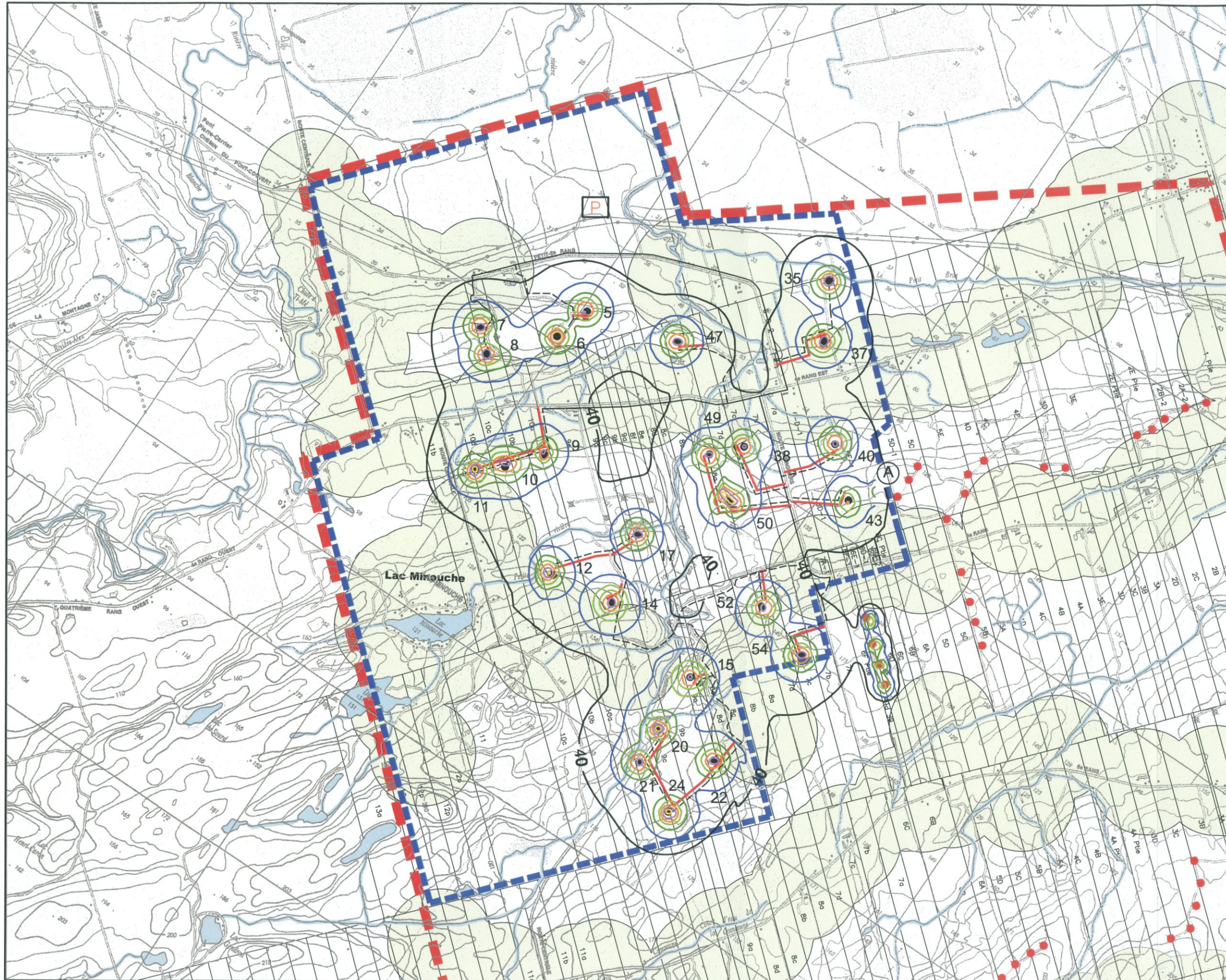
Restrictions réglementaires - milieu bâti



Groupe **AXOR** Inc.

DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN - MATANE

LE CLIMAT SONORE VS MILIEU BÂTI
SCÉNARIO 1



INFRASTRUCTURES ET LIMITES

- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Lac et Rivière
- Route existante
- Éolienne existante
- Anémomètre existant
- Poste de raccordement existant

ÉLÉMENTS DU PROJET

- Limite de la zone d'étude
- Limite du parc éolien
- Éolienne proposée
- Chemin à construire
- Ligne électrique aérienne
- Ligne électrique souterraine
- Poste de raccordement proposé

- NOIR: 40 dba
- BLEU: 45 dba
- VERT FONCÉ: 50 dba
- VERT PALE: 55 dba
- ORANGE: 60 dba
- MAUVE: 65 dba

Restrictions réglementaires - milieu bâti



Groupe **AXOR** Inc.

DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN - MATANE

**LE CLIMAT SONORE VS MILIEU BÂTI
SCÉNARIO 2**